

Reparation du préjudice corporel : principes généraux et procédures

Conduire une procédure d'indemnisation en cas de préjudice corporel

PUBLIC

Avocats – Magistrats – Juristes –
Chargés d'indemnisation de fonds
de garantie – Experts judiciaires

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

Code
43756

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1036 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Déterminer la procédure d'indemnisation à engager
- Définir les principes fondamentaux de la réparation du préjudice corporel
- Identifier les différents postes de préjudice indemnissables

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation

Déterminer la procédure d'indemnisation à engager

Cerner la juridiction compétente

- Les juridictions françaises ou étrangères
- Les juridictions civiles (incluant les CIVI)
- Les juridictions pénales
- Les juridictions sociales
- Les juridictions administratives
- Les CCI
- Cas pratique : déterminer la juridiction compétente

Identifier les particularités des différentes procédures

- L'expertise
- Les mises en cause obligatoires
- Les prescriptions
- Les forclusions
- Partage d'expériences : échanger sur les différentes procédures d'indemnisation

Définir les principes fondamentaux de la réparation du préjudice corporel

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Délimiter le principe de la réparation intégrale

- Le principe de la réparation intégrale
- Les enjeux de sa mise en pratique
- Brainstorming : l'application du principe de la réparation intégrale dans la jurisprudence

Examiner le principe de la libre disposition des indemnités

- La libre disposition
- La non-affectation des indemnités
- Brainstorming : l'application du principe de la libre disposition des indemnités dans la jurisprudence

Identifier les différents postes de préjudice indemnisables

Délimiter les postes de préjudice de la victime directe

- Les préjudices patrimoniaux permanents et temporaires : PGPA, PGPF, IP
- Les préjudices extra-patrimoniaux permanents et temporaires : définition et contours des postes personnels
- Cas pratique : identifier les préjudices d'une victime directe à l'aide de la Nomenclature Dintilhac

Analyser les postes de préjudice des victimes indirectes

- En cas de décès de la victime directe
 - ▶ Le préjudice d'affectation
 - ▶ Le préjudice économique
- En cas de survie de la victime directe
 - ▶ Le préjudice moral
 - ▶ Le cas de l'aide humaine dispensée à la victime par ses proches
- Exercice pratique : identifier les différents préjudices de la nomenclature Dintilhac

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 25 Sep. 2026
- 2 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

A DISTANCE

- 25 Sep. 2026
- 2 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

